

Péréquation des ressources et compensation des charges et des cas de rigueur en 2015 : audition sur le rapport de l'Administration fédérale des finances (AFF)

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire,

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir invité, dans votre lettre du 4 juillet 2014, à participer à l'audition annuelle sur les bases de calcul de la péréquation financière et sur les versements compensatoires pour l'année 2015 selon le rapport de l'AFF de juin 2014.

Notre canton a pris connaissance des chiffres de la péréquation des ressources et de la compensation des charges et des cas de rigueur pour 2015 et constate qu'ils sont en adéquation avec les données fournies par son service des contributions. N'ayant relevé aucune incohérence particulière, nous considérons donc que les chiffres pour l'année de référence 2015 sont fiables en ce qui nous concerne.

Nous relevons en outre l'amélioration continue de la qualité des données, ainsi que la qualité du travail de contrôle effectué par le contrôle fédéral des finances et le groupe technique d'assurance-qualité. A ce titre, nous constatons avec satisfaction que pour l'année de référence 2015, les données relatives à la péréquation des ressources n'ont dû faire l'objet d'aucune correction ni estimation.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire, à l'expression de nos sentiments distingués.

Neuchâtel, le 20 août 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND